

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 18 décembre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance :** Mme Sandrine BERTHET

**Membres présents :** 33

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-François DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, Mme Véronique BOUCHER, M. Rémi COURT, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Mme Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir :** 5

M. Marc DUBIEF pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Anne-Lise LANSIQUE pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL  
Mme Anne-Laure BADIN pouvoir à M. Rémi COURT  
Madame Claire DURAND MOREL pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

**Membres absents:** 5

M. Fatih DEMIRAY, M. Jean-Baptiste DOZOLME, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, Madame Nesrine MECHKAR

**Délibération n°20251211DEL45**

**MODIFICATION DE TARIFS**  
**SPL "Le Service Funéraire" - Tarifs applicables pour l'année 2026**

**RAPPORTEURE : MME JACQUELINE PALLUY**  
Mesdames, Messieurs,

Par contrat en date du 3 novembre 2025, la commune de Bron a délégué à la "Le Service Funéraire", le service extérieur des pompes funèbres.

Conformément à l'article 20 du contrat de délégation, la SPL "Le Service Funéraire", propose au délégataire ses tarifs pour l'année suivante.

Aussi, le conseil d'administration de la SPL "Le Service Funéraire", lors de sa séance du 7 octobre 2025, a décidé d'appliquer, au 1<sup>er</sup> janvier 2026, une augmentation de ses tarifs de 1 % à l'exception des cercueils dont les prix restent figés.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** les tarifs proposés par la SPL "Le Service Funéraire" tels qu'ils figurent dans le document ci-annexé.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOpte A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**